

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1632

25 juin 2014

SOMMAIRE

Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l.	78309	Cousimin S.A.	78296
BOP (Principal Place I) S.à r.l.	78318	Crèche les p'tits malins	78290
Camatrans S.à r.l.	78291	Credem International (Lux)	78296
Cantor SA	78292	Crista Invest	78296
Cantor SA	78291	CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l.	78296
Cantor SA	78291	CVI Luxembourg Thirty Two	78297
Cantor SA	78292	Dantex Marketing S.A.	78299
Cantor SA	78291	Darby Mezzanine S.à r.l.	78299
Casuarina S.A.	78293	Demy Pub S.à r.l.	78296
Casuarina S.A.	78293	Demy Schandeler S.à r.l.	78297
CC Développement S.à r.l.	78293	Dolce & Gabbana Luxembourg Branch ..	78297
CDG S.à r.l & Cie S.e.c.s.	78294	DOLOMITI DIEKIRCH , S.à r.l. uniperson- nelle	78294
Ceragen	78290	Dundee International (Luxembourg) Hol- dings S.à r.l.	78298
Chanel S.à r.l.	78293	Economy Luxembourg S.A.	78299
Chevilly Finance Sàrl	78294	Euro Assistance Services S.A.	78336
CH International (Luxembourg)	78294	Euro Bioenergy Holdings S.à r.l.	78295
Chizton S.A.	78295	Fermaca Development Holdings S.à r.l.	78332
Coditel Holding Lux II Sàrl	78291	Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l.	78300
Collonge Investments S.à r.l.	78295	Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l. ...	78336
COLOMBE Assurances S.A.	78298	Sealing Technologies S.à r.l.	78328
Comilfo	78295	SHCO 59 S.à r.l.	78332
Comilu S.à r.l.	78294		
Conform S.à r.l.	78295		
Corestate Turbo HoldCo S.à r.l.	78292		
Corestate Turbo HoldCo S.à r.l.	78290		
Corestate Turbo HoldCo S.à r.l.	78290		

Corestate Turbo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.413.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 22 avril 2014 que Danehill Corporate Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, Geneva Place, 3^d Floor, BVI - 3175 Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs sous le numéro BVI 1498808 a cédé 1.250.000 parts sociales de la Société à Corestate Capital Transactions AG, une société de droit suisse, avec siège social à 135, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce du Kanton Zug sous le numéro CHE-115-861-939.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014057041/16.

(140065696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Corestate Turbo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.413.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 22 avril 2014 que Corestate Capital Transactions AG, une société de droit suisse, avec siège social à 135, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse, immatriculée auprès du registre de commerce du Kanton Zug sous le numéro CHE-115-861-939 a cédé 1.250.000 parts sociales de la Société à Adel Investment Limited, une société de droit de Negara Brunei Darussalam, avec siège social à 41, Cator Road, Britannia House, 4th Floor, BRU-BS 8811, Negara Brunei Darussalam, immatriculée auprès du registrar of companies of Negara Brunei Darussalam sous le numéro NBD/11642.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014057042/16.

(140065721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Crèche les p'tits malins, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8035 Strassen, 4, rue des Oeillets.

R.C.S. Luxembourg B 54.480.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057044/9.

(140066139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Ceragen, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 103.891.

Cession de parts sociales en date du 13 mars 2014

Cession en date du 13 mars 2014 de 124 parts sociales de SANDALWOOD HOLDING INC. à Madame Monika LAMBERTZ, commerçante, née le 09.06.1951 à Aachen, demeurant à Wilhelmstrasse 68, D-52070 AACHEN.

Pour extrait conforme et sincère

Pour CERAGEN

Signature

Référence de publication: 2014057059/13.

(140065771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Camatrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.998.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057045/10.

(140065694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Cantor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.611.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANTOR S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014057047/11.

(140065955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Cantor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.611.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Claude SCHMITZ.

Référence de publication: 2014057049/10.

(140065986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Cantor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.611.

Nous avons l'honneur de vous informer, que par la présente, nous nous démettons, à effet immédiat, de nos fonctions de Commissaire de votre société.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

AUDIEX S.A.

Référence de publication: 2014057052/11.

(140065986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Coditel Holding Lux II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 679.235,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.999.

En date du 29 novembre 2013, Codilink S.à r.l., 5, avenue Guillaume Kroll L-1882, Luxembourg - détenteur de 271.694 parts sociales de la société Coditel Holding Lux II S.à r.l:

- transfère 271.694 parts sociales à Altice West Europe S.à r.l., 3, boulevard Royal L-2449, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057067/12.

(140066151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Corestate Turbo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.413.

—
EXTRAIT

1. Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 19 mars 2014 que Willendorff Holding GmbH, une société de droit autrichien, avec siège social à 28/2/17, Graben, A - 1010 Vienna, Autriche, immatriculée auprès du Handelsgericht Wien sous le numéro FN 365829 a cédé 200.000 parts sociales de la Société à CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, avec siège social à 135, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse, immatriculée auprès du registre du Kanton Zug sous le numéro CH-020.3.030.000-1.

2. Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 19 mars 2014 que CAVALIER CAPITAL CORPORATION, une société de droit panaméen, avec siège social à East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama, immatriculée auprès du Mercantile Section of the Public Registry at Microjacket 538873 sous le numéro 1013724 a cédé 177.219 parts sociales de la Société à CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, avec siège social à 135, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse, immatriculée auprès du registre du Kanton Zug sous le numéro CH-020.3.030.000-1.

3. Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 19 mars 2014 que CARA TRADING LTD., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, Palm Grove House, Tortola, immatriculée auprès du British Virgin Islands Registrar of Corporate Affaires sous le numéro 1521956 a cédé 416.142 parts sociales de la Société à CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, avec siège social à 135, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse, immatriculée auprès du registre du Kanton Zug sous le numéro CH-020.3.030.000-1.

Partant, les 5.000.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

CORESTATE CAPITAL AG	1.293.361
BUTLER CAPITAL LTD.	500.000
KERALA INTERNATIONAL INC.	750.000
ADEL INVESTMENT LIMITED	1.250.000
CAVALIER CAPITAL CORPORATION	622.781
CARA TRADING LTD	583.858
Total	<u>5.000.000</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014057043/34.

(140065761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Cantor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.611.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pierre LENTZ.

Référence de publication: 2014057050/10.

(140065986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Cantor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.611.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Gerdy ROOSE.

Référence de publication: 2014057051/10.

(140065986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Casuarina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 139.961.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2014 que:
Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivés à expiration,
- Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg,
- Madame Maggy KOHL, administrateur de sociétés, née le 18.05.1941 demeurant à L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faiencerie,

ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la société.

la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014057053/24.

(140065583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Casuarina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 139.961.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014057054/10.

(140065716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

CC Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.891.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014057057/11.

(140065586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Chanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 143.555.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057061/9.

(140066021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

CDG S.à r.l & Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Itzig, le 23 Avril 2014.

Référence de publication: 2014057058/10.

(140065589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

CH International (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.687.

Le bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057060/10.

(140065732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Chevilly Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.295.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057062/10.

(140065975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Comilu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMILU S.à r.l.

C&D - Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2014057073/11.

(140065534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

DOLOMITI DIEKIRCH , S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.095.

EXTRAIT

En date du 22-02-2002,

Madame Schröder Wioletta cède 100 parts de la société DOLOMITI DIEKIRCH SARL UNIPERSONNELLE à Monsieur
Klisurica Vedat demeurant actuellement à L-9207 Diekirch, 6, rue des Artisans.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014057098/13.

(140065657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Chizton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057063/10.

(140066032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Collonge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.241.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057068/10.

(140065627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Conform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 5, allée Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 150.426.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014057074/10.

(140065531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Comilfo, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057072/9.

(140065921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Euro Bioenergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.207.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société que Monsieur Wallace Varga né le 24 août 1969 à Malden, Etats-Unis et domicilié professionnellement au 200 Clarendon Street, 25^{ème} étage, Boston, MA 02116, Etats-Unis et Madame Kelly Henry, née le 20 juillet 1978 à Gloversville, Etats-Unis et domiciliée professionnellement au 200 Clarendon Street, 25^{ème} étage, Boston, MA 02116, Etats-Unis ont été nommés gérants exécutifs de la Société avec effet au 18 avril 2014 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euro Bioenergy Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014057107/15.

(140066166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Cousimin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.930.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014057075/9.
(140066005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

CREDEMLUX, Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.546.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Redange-sur-Attert, le 22/04/2014.
Cosita Delvaux
Notaire
Référence de publication: 2014057076/12.
(140065502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Crista Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 109.809.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 avril 2014

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Eddy WIRTZ, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de Madame Céline JULIEN, démissionnaire, et dont il terminera le mandat.

Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2017.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014057077/14.
(140065783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.050.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014057078/9.
(140065836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Demy Pub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 155.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057080/10.
(140065653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

CVI Luxembourg Thirty Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 164.816.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057079/9.

(140065930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Demy Schandeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 133.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057081/10.

(140065654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Dolce & Gabbana Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 184.782.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Dépôt rectificatif du 26 février 2014 ayant été enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L140035759

Extrait du Conseil d'Administration du 29 novembre 2013

Le Conseil d'Administration de Dolce & Gabbana SRL, une société établie en Italie dont le siège social se situe au 10, Via Carlo Goldoni, I-20129 Milano, et enregistrée au Repertorio Economico amministrativo de Milan sous le numéro MI-1286913, a décidé:

1. D'ouvrir une succursale de la société au Grand-Duché du Luxembourg.
2. De nommer la succursale «Dolce & Gabbana Luxembourg Branch».
3. Que la succursale exercera l'activité de ventes de biens de la marque Dolce & Gabbana ®.
4. De fixer l'adresse de la succursale au 7 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
5. Que la succursale sera légalement représentée par un représentant permanent à désigner.
6. De nommer le représentant permanent comme la personne autorisée par sa seule signature:
 - A représenter la succursale au Luxembourg dans les limites de l'activité de la succursale;
 - A engager la succursale au Luxembourg à l'égard des tiers et de la représenter en justice;
 - A accepter, au Luxembourg, au nom de la succursale, les significations et les avertissements délivrés à la succursale;
7. Que le représentant permanent est habilité à signer tous les formulaires, avis nécessaires, d'émettre toutes les lettres nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches concernant l'enregistrement de la succursale au Luxembourg incluant tout document à déposer au Registre de Commerce et des Sociétés.
8. D'accorder à chaque directeur le pouvoir le plus large possible pour désigner et habiliter la personne à désigner en tant que représentant permanent.

Monsieur Xavier Soulard, né le 14/08/1980 à Châteauroux (France), domicilié à L-2153 Luxembourg, 36A rue Antoine Meyer, a été nommé représentant permanent de la succursale.

Les personnes autorisées à engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice sont:

- Gabbana Stefano Silvio, président du Conseil d'Administration, né le 14/11/1962 à Milan (Italie), dont l'adresse professionnelle se situe à Milan, Via Mozart Wolfgang 2 cap 20122;
- Dolce Domenico, administrateur, né le 13/08/1958 à Polizzi Generosa (Italie), dont l'adresse professionnelle se situe à Milan, Via Mozart Wolfgang 2 cap 20122;
- Dolce Alfonso, administrateur, né le 13/03/1965 à Polizzi Generosa (Italie), dont l'adresse professionnelle se situe à Milan, Via Senato 19 cap 20121;
- Dolce Dorotea, administrateur, née le 18/11/1955 à Polizzi Generosa (Italie), domiciliée à Legnano Via M. Venegoni 59 cap 20025;

- Ruella Cristiana, administrateur, née le 12/08/1962 à Piombino (Italie), domiciliée à Milano, Via Carlo Goldoni 32 cap 20129.

La société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle de l'un des administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 février 2014.

Référence de publication: 2014057082/44.

(140065778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 avril 2014

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 18 avril 2014, pour une durée indéterminée.

3. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né à Frankfurt am Main (Allemagne), le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 18 avril 2014, pour une durée indéterminée.

4. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à trois (3).

5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057083/23.

(140065563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

COLOMBE Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 59.058.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mars 2014:

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs:

- d'ITM Entreprises, Société de droit français, ayant son siège social 24 Rue Auguste Chabrières, Paris F-75015, représentée par Monsieur Marc LEGRAND demeurant 74 Boulevard Gambetta, Saint-Quentin F-02100,

- de Madame Sophie TURLAN, Administrateur de Société, demeurant 228 Avenue de la Libération, Nancy F-54000,

- de Monsieur Pascal FERRIER, Administrateur de Société, demeurant 394 Route des taillades Villa Carita, Robion F-84440,

- de Monsieur Dominique LAMBRE, Administrateur de Société, demeurant 18 Rue Santos Dumont, Balma F-31130,

- de Monsieur Eric RICHARD, Administrateur de Société, demeurant 52 Avenue de Nauzan Plage, Vaux sur mer F-17640,

Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'ERNST & YOUNG SA, Réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365, en sa qualité de Réviseur Externe.

Ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Composition du Conseil d'Administration:

- Monsieur Pascal FERRIER, Administrateur de Société, demeurant 394 route des Taillades Villa Carita, Robion F-84440,

- ITM Entreprises, Société de droit français, ayant son siège social 24 rue Auguste Chabrières, Paris F-75015, représentée par Monsieur Marc LEGRAND demeurant à 74 Boulevard Gambetta, Saint-Quentin F-02100,

- Monsieur Dominique LAMBRE, Administrateur de Société, demeurant 18 rue Santos Dumont, Balma F-31130,
- Monsieur Eric RICHARD, Administrateur de Société, demeurant 52 avenue de Nauzan Plage, Vaux sur mer F-17640,
- Madame Sophie TURLAN, Administrateur de Société, demeurant 228 avenue de la Libération, Nancy F-54000,

Réviseur externe

ERNST & YOUNG SA, Réviseur d'Entreprises agréé, ayant son siège social 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach L-5365,

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Eric MACE.

Référence de publication: 2014057069/37.

(140065623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Dantex Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 61.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057084/9.

(140065984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Darby Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.134.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2014057085/14.

(140065575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Economy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.681.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelage, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165.462, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet au 7 novembre 2013, et de mettre fin au mandat de Deloitte S.A. avec effet au 7 novembre 2013.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Damien Nussbaum

Administrateur

Référence de publication: 2014057110/16.

(140065501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.264.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ortho-Clinical Diagnostics S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.693,

here represented by Matthias Le Pan, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States of America, on 22 March 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company can carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. The meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers”

used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The shareholders may choose to appoint different classes of managers by way of a collective decision taken under the conditions set out in article 10.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the sole signature of one (1) manager, or (ii) by the signature of any person (s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

18.2 In case there exists different classes of managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of at least one manager from each class of managers.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been entirely subscribed by Ortho-Clinical Diagnostics S.A., aforementioned, for the price of twenty five thousand euro (EUR 25,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000.-) is partially allocated to the share capital for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-). The other part of the contribution is allocated to the share premium for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Robert Schmidt, born on 31 July 1982, in Iowa, United States of America, residing at 30, West 18th Street Apt. 8C, New York, NY 10011, United States of America; and
 - (ii) Mr. Ram Jagannath, born on 29 December 1976, in Connecticut, United States of America, residing at 9, West 20th Street Apt 10, New York, NY 10011, United States of America.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour d'avril

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ortho-Clinical Diagnostics S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 185.693,

dûment représenté par Matthias Le Pan, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 22 mars 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparant(e)s ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Les associés peuvent choisir de créer différentes classes de gérants au moyen d'une décision collective prise dans les conditions établies par l'article 10.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature unique d'un (1) gérant, ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

18.2 Dans le cas où il existe différentes classes de gérants, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un gérant de chaque classe de gérant.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 Décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par Ortho-Clinical Diagnostics S.A., susmentionnée, pour un prix de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est en partie affecté au capital social, pour un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-). L'autre partie de l'apport global est affecté à la prime d'émission, pour un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ deux mille euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) M. Robert Schmidt, né le 31 juillet 1982 dans l'Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 30, West 18th Street Apt. 8C, New York, NY 10011, Etats-Unis d'Amérique; et

(ii) M. Ram Jagannath, né le 29 décembre 1976 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 9, West 20th Street Apt 10, New York, NY 10011, Etats-Unis d'Amérique.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Le Pan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 avril 2014. Relation: RED/2014/838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014056109/498.

(140064675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 186.284.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

The sole shareholder "AWSHC LLC" (the "Sole Shareholder") a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, United States of America., registered with the Delaware Secretary of State under the number 4825266.

The Sole Shareholder is here represented by Flora Gibert, notary clerk with professional address, at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, in particular by the laws of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is "Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to provide e-commerce services, features, and information technology (IT) infrastructure and to provide services to the Amazon group of entities to support the web services business of the group and assistance relating to sales and marketing of such services.

The Company may furthermore take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and may acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, trademarks, copyrights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally may hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may also enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company,

or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; and the Company may also borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above, in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred anywhere within the municipality by a decision of the manager, and in case of plurality of managers by the board of managers, of the Company.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, and in case of a plurality of managers the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1 (one) share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder (s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The board of managers, or sole manager, may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or sole manager, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its/his agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In the event that there is more than one manager of the Company, two managers, present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means any person, who need not be a shareholder or manager of the Company, as his proxy.

Such person appointed by proxy may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General Meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing date of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the City of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be a shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, by a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the registered office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaires), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of Article 35 of the Law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below the amount required by law.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The 1 (one) share representing the capital has been entirely subscribed by AWSHC LLC, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1) The following are appointed as managers:

- Ms. Eva Gehlin, with professional address at 31-35 rives de clausen L-2165 Luxembourg.
- Mr. Stephen Midgley, with professional address at 31-35 rives de clausen L-2165 Luxembourg.

The managers shall serve for an underdetermined duration.

In accordance with article 12 of its Articles of Association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, also in the case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which, I, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with, I, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

«AWSHC LLC», (l'«Associé Unique») une société constituée sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware sous le numéro 4825266.

L'Associé Unique ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit (les «Statuts»)

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, notamment par les lois du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société est «Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l».

Art. 3. L'objet de la Société est de fournir des services de e-commerce, des solutions en technologie de l'information (IT) et de fournir des services au groupe de sociétés Amazon visant à soutenir l'activité de services web et l'assistance en matière de vente et de marketing liés à ces services.

La Société peut également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous droits, garanties, brevets et licences et tout autre titre ou droit que la Société jugera approprié, et peut généralement détenir, gérer, développer, céder ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour un prix que la Société jugera convenable, et en particulier les parts ou valeurs de sociétés exerçant les mêmes activités.

La Société a également pour objet de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs précités et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la société.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes prévues par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, (sous forme d'établissement permanent ou non), tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique selon le cas.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les formes requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre heures) avant l'heure prévue pour la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où il y aurait plus d'un gérant de la Société, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si deux gérants sont présents.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblée générale des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmet par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale est tenue, au moins une fois par an, au Luxembourg, six mois après la clôture du dernier exercice social.

Toute autre assemblée générale des associés se tiendra dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de «l'Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires aux comptes peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (le cas échéant) qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2014.

Libération - Apports

La part représentant le capital social a été intégralement souscrite AWSHC LLC, prénommée, et entièrement libérée par apport en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées à la position de gérant
 - Mme. Eva Gehlin, demeurant professionnellement au 31-35 rives de Clausen L-2165 Luxembourg.
 - M. Stephen Midgley demeurant professionnellement au 31-35 rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Selon l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant.

- 2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 avril 2014. Relation: LAC/2014/18185. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014056347/503.

(140065265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

BOP (Principal Place I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.202.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BOP (Principal Place I) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177202, incorporated on April 24, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1585, page 76045 of July 3, 2013 (the Company). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152280 (the Sole Shareholder);

here represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Re-designation of the existing shares of the Company into ordinary shares and creation of a new class of shares of the Company, namely the mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company as they are proposed to be amended in item 5. of this agenda (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares);

3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to thirteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 13,500) by way of the issuance of one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares;

4. Subscription for the new Mandatory Redeemable Preferred Shares, payment of the share capital increase specified under item 3. above and payment of a share premium;

5. Amendment to article 5. of the articles of association of the Company (hereinafter referred to as the Articles);

6. Amendment to article 13.2. in the Articles;

7. Amendment to article 16. of the Articles;

8. Amendment to article 17.2. of the Articles;

9. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of AlterDomus Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the re-designation of the existing shares into ordinary shares and the registration of the newly issued Mandatory Redeemable Preferred Shares in the shareholder's register of the Company; and

10. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to re-designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and to create a new class of shares of the Company, namely the mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the Mandatory Redeemable Preferred Shares), which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to thirteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 13,500) by way of the issuance of one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared to subscribe for the one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company, having a value of twenty-one million six hundred and thirty-four thousand one hundred and ninety-four Pound Sterling and ninety pence (GBP 21,634,194.90) (the Receivable), which will be allocated as follows:

- an amount of one thousand Pound Sterling (GBP 1,000) will be allocated to the shares nominal capital account of the Company; and
- an amount of twenty-one million six hundred and thirty-three thousand one hundred and ninety-four Pound Sterling and ninety pence (GBP 21,633,194.90) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

It was evidenced by a certificate issued by the Sole Shareholder and the Company (the Certificate), that:

- "the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable in a principal amount of twenty-one million six hundred and thirty-four thousand one hundred and ninety-four Pound Sterling and ninety pence (GBP 21,634,194.90);
- as of the date of the Certificate, the aggregate value of the Receivable is of at least twenty-one million six hundred and thirty-four thousand one hundred and ninety-four Pound Sterling and ninety pence (GBP 21,634,194.90); and
- the Receivable is contributed by the Sole Shareholder to the Company as consideration for the issue by the Company of one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, all in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, an aggregate amount of one thousand Pound Sterling (GBP 1,000) being allocated to the share capital account of the Company, and an aggregate amount of twenty-one million six hundred and thirty-three thousand one hundred and ninety-four Pound Sterling and ninety pence (GBP 21,633,194.90) being allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares."

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

	Shares
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	12,500 ordinary shares
	1,000 Mandatory Redeemable Preferred Shares
	13,500 shares
Total:	

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's capital is set thirteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 13,500), represented by two (2) classes of shares as follows: twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the Shares), with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form. Ordinary shares will generally be vested with voting rights. Mandatory Redeemable Preferred Shares will not carry any voting rights to the extent permitted by the Law and only as long as the Company has a sole shareholder. In case the Company has more than one shareholder, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will have one vote per share in the same manner as the Ordinary Shares.

5.2. All the Shares are fully paid up.

5.3. In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above article 5.1., new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4. The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder(s) owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5.1. Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the Ordinary Shares' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid.

5.5.2. Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the Ordinary Shares' Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid;

- any share special equity reserve paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the special equity reserve was paid.

5.6. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law) (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares are neither converted or retracted, the Company shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (hereinafter referred to as the Final Mandatory Redemption Date);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(iii) a holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares (hereinafter referred to as the Redemption Price) equal to:

1. the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares; plus
2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus
3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption; plus
4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as defined in article 5.10 below) divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving upon such redemption.

5.7. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted by the Company, subject to resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares with a fair market value corresponding to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Ordinary Shares will be available. The number of Ordinary Shares will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Ordinary Shares' Share Premium Account.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

5.8. Each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to (i) an annual cumulative dividend equal to 0.1% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares held by such a holder (which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 days year), attached share premium (if any), booked as share premium in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, and attached special equity reserve (if any), booked as special equity reserve in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and (ii) a variable rate equal to the net income derived by the Company from the investments in Principal Place Tower Limited, and financed by Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon) or income derived from Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon), less the fixed rate set out in (i) and less a margin.

5.9. Fixed and preferred dividends will only be payable to each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or
- (iii) the Company is wound-up.

5.10. Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should and could have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account).

5.11. In case of dissolution of the Company, payment rights in respect of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to payment rights in respect of Ordinary Shares as set forth in article 17.2. below.

5.12. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 13.2. in the Articles, which shall read as follows:

“ **13.2.** Each Ordinary Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. The Mandatory Redeemable Preferred Shares do not carry voting rights, subject to the provisions of article 5 of these Articles.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 16. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits, subject to the provisions of articles 5.8., 5.9., 5.10. and 5.11. of the present Articles.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the provisions of articles 5.8., 5.9., 5.10. and 5.11. of the present Articles, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by the board of managers;
- (ii) these accounts show a profit, including profits carried forward;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Company; and
- (iv) the payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.”

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 17.2. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **17.2.** After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority and on a prorata basis to the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holders of Ordinary Shares will then be entitled

to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holders of such shares.

If the surplus available for distribution among the shareholders is insufficient to make payment of the above liquidation right in full to the holder(s) of the Mandatory Redeemable Preferred Shares, then such a surplus shall be distributed among such holder(s), ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled."

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of *Stibbe Avocats* in Luxembourg and any partner or employee of *AlterDomus Luxembourg*, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the re-designation of the existing shares into ordinary shares and the registration of the newly issued Mandatory Redeemable Preferred Shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 8,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BOP (Principal Place I) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177202, constituée le 24 avril 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1585, page 76045 daté du 3 juillet 2013 (la Société). Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis la date de la constitution.

A comparu:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152280 (l'Associé Unique),

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominatives, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Nouvelle désignation des parts sociales existantes de la Société en parts sociales ordinaires et création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés comme proposé au point 5. du présent ordre du jour (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables);

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominatives, avec une valeur nominale d'une livre sterling

(GBP 1) chacune, au montant de treize mille cinq cents livres sterling (GBP 13.500), par l'émission de mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

4. Souscription aux nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus, et versement d'une prime d'émission;

5. Modification de l'article 5. of des statuts de la Société (ci-après désignées comme les Statuts);

6. Modification de l'article 13.2. des Statuts;

7. Modification de l'article 16 des Statuts;

8. Modification de l'article 17.2. des Statuts;

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de AlterDomus Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la redésignation des parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et à l'enregistrement des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

III. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renommer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'ils seront modifiés en vertu des résolutions ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominatives, avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, au montant de treize mille cinq cents livres sterling (GBP 13.500), par l'émission de mille (1.000) nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux nouvelles parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société, ayant une valeur de vingt et un millions six cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 21.634.194,90) (la Créance) qui sera alloué comme suit:

- un montant de mille livres sterling (GBP 1.000) sera alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société;

- un montant de vingt et un millions six cent trente-trois mille cent quatre-vingt-quatorze livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 21.633.194,90) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Il a été prouvé par un certificat émis par l'Associé Unique et la Société (le Certificat), que:

«L'Associé Unique est le propriétaire bénéficiaire et de plein droit de la Créance qui a une valeur de vingt-et un millions six cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 21.634.194,90);

A compter de la date du certificat, la valeur totale de la Créance est d'au moins vingt et un millions six cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 21.634.194,90); et

La Créance est apportée à la Société par l'Associé Unique en échange de l'émission de mille (1.000) nouvelles Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, un montant de mille livres sterling (GBP 1.000) étant alloué au compte du capital nominal des parts sociales, et un montant de vingt et un millions six cent trente-trois mille cent quatre-vingt-quatorze livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 21.633.194,90) étant alloué au compte de prime d'émission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.»

Le Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, la détention de la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	1.000 Parts Sociales Privilégiées
	<u>Obligatoirement Rachetables</u>
Total:	13.500 parts sociales

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital de la Société est fixé à treize mille cinq cent livres sterling (GBP 13.500), représenté par deux (2) classes de parts sociales comme suit: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les Parts Sociales Ordinaires) et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires elles seront désignées comme les Parts Sociales), d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de Parts Sociales sont exposés ci-dessous. Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative. Généralement, les Parts Sociales Ordinaires seront acquises avec des droits de vote. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne conféreront aucun droit de vote dans la limite prévue par la Loi et seulement tant que la Société a un associé unique. En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables donneront droit à un vote par part sociale de la même manière que les Parts Sociales Ordinaires.

5.2. Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.

5.3. Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué à la section 5.1. ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social et selon le cas ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux parts sociales nouvellement émises.

5.4. Le(s) Associé(s) qui détiennent les Parts Sociales Ordinaires auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Le(s) Associé(s) qui détiennent les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5.1. La prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été versée;
- toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables) et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été versée.

5.5.2. La réserve spéciale (compte 115) versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de réserve spéciale spécifiques, comme suit:

- toute réserve spéciale versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires) et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;
- toute réserve spéciale versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables) et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la réserve spéciale a été versée.

5.6. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions stipulées à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peut être effectué que par les sommes disponibles pour une distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi) (fonds distribuables, comprenant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou les produits d'une

nouvelle émission réalisée pour le rachat), les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Si les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne sont pas converties ni rachetées, la Société rachètera la totalité des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises dès expiration du délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables concernées sont émises (désignée ci-après comme la Date de Rachat Obligatoire Finale);

(ii) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit à la Société le rachat de la totalité ou d'une partie de ses Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) un détenteur de toutes Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, qui ont été rachetées, est autorisé à percevoir un paiement en numéraire ou en nature par Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées (désigné ci-après comme le Prix de Rachat) qui sera égal à:

1. la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; plus
2. tous les dividendes courus et impayés que le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
3. un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au solde du Compte de Prime d'Emission Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat; plus
4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (comme défini à l'article 5.10 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement après le rachat et par le biais d'une assemblée générale extraordinaire des associés appelée à se prononcer sur ce rachat.

5.7. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peuvent être converties par la Société, sous réserve des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés, en Parts Sociales Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Sociales Ordinaires;

(ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en un nombre fixe de Parts Sociales Ordinaires avec une juste valeur marchande correspondant à la valeur nominale respective des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, aux dividendes courus et impayés, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et au Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires ne sera pas exprimé en décimales. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires sera arrondi au nombre approprié inférieur le plus proche de Parts Sociales Ordinaires, et tout surplus sera comptabilisé en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables Converties seront annulées immédiatement après la conversion.

5.8. Chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera autorisé, en priorité par rapport au paiement des dividendes aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, (i) à un dividende annuel cumulatif égal à 0,1% de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables détenues par ce détenteur (qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours), à la prime d'émission liée (le cas échéant), imputée en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et la réserve spéciale liée (le cas échéant), imputée en tant que réserve spéciale au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, et (ii) à un taux variable égal au revenu net obtenu par la Société des investissements dans Principal Place Tower Limited, et financés au moyen de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission et toute réserve spéciale y rattachée) ou de revenu dérivé des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission et toute réserve spéciale y rattachée), moins le taux fixe indiqué sub. (i) et moins une marge.

5.9. Les dividendes fixes et privilégiés ne seront exigibles à chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'à condition que la Société ait des liquidités disponibles suffisantes, après que chaque paiement de dividende soit effectué afin de couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et que l'un des trois (3) événements suivants se soit produit:

- (i) La distribution d'un versement de dividendes est approuvée; ou
- (ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou rachetées par le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; ou
- (iii) La Société est dissoute.

5.10. Si les bénéfices sont suffisants pour distribuer un dividende, en totalité ou en partie, et l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, décide de ne pas faire de résolution quant à la distribution de ce dividende, le montant du dividende qui aurait dû et aurait pu être distribué au détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement affecté à une réserve distribuable imputée au compte de réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables).

5.11. En cas de dissolution de la Société, les droits au paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront secondaires par rapport à toutes les autres dettes encourues par la Société mais seront prioritaires par rapport aux droits de paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires comme stipulé à l'article 17.2. ci-dessous.»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 13.2. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **13.2.** Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont dépourvues de droits de vote, sous réserve des dispositions de l'article 5 des présents Statuts.»

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, décidera de l'affectation des bénéfices annuels, sous réserve des dispositions des articles 5.8., 5.9., 5.10. et 5.11. des présents Statuts.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve des dispositions des articles 5.8., 5.9., 5.10. et 5.11. des présents Statuts, aux conditions suivantes:

1. Les comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes indiquent un bénéfice, en ce compris les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par le conseil de gérance de la Société, et
4. le paiement est effectué uniquement lorsque les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.»

Huitième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.2.** Après le paiement de toutes les dettes et obligations de la Société ou le dépôt de tous fonds à cet effet, le montant restant disponible sera payé en premier lieu en priorité et au prorata aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables selon la valeur nominale de ces parts sociales augmentée par tous dividendes accumulés mais impayés, tout Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront alors le droit de percevoir le montant restant disponible (le cas échéant) au prorata, en fonction du nombre de parts sociales détenues dans le capital social par les détenteurs de ces parts sociales.

Si le surplus disponible pour une distribution parmi les associés est insuffisant afin de réaliser le paiement intégral du droit de liquidation ci-dessus à (aux) associé(s) des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, alors ce surplus sera distribué parmi ce(s) détenteur(s), de façon proportionnelle aux montants totaux qu'ils auraient eu autrement le droit de percevoir respectivement.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de AlterDomus Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la re-désignation des parts sociales existantes en parts sociales ordinaires et à l'enregistrement des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 8.000,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13453. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056416/533.

(140064793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sealing Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 965.484,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.613.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ST Limited, a private limited company organized under the laws of Jersey, having its registered office located at 22 Greenville Street, St Helier, JE4 8PX, Jersey, and registered with the Jersey Financial Services Commission Company Registry under number 11743, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Sealing Technologies S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B. 172.613, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, public notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 October 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2938 dated 4 December 2012 (the "Company").

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 945,464 (nine hundred forty-five thousand four hundred sixty-four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 965,484 (nine hundred sixty-five thousand four hundred eighty-four United States Dollars) by the issuance of 945,464 (nine hundred forty-five thousand four hundred sixty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars);

3. Subscription and payment by ST Limited acting in its capacity as sole shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 945,464 (nine hundred forty-five thousand four hundred sixty-four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 965,484 (nine hundred sixty-five thousand four hundred eighty-four United States Dollars) by the issuance of 945,464 (nine hundred forty-five thousand four hundred sixty-four) new shares with a nominal value of USD one United States Dollars) (the "New Shares") in favour of the Sole Shareholder, to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable amounting to USD 945,464 (nine hundred forty-five thousand four hundred sixty-four United States Dollars) (the "Receivable") (the "Contribution").

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, represented as here above stated. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Shares is composed of the Receivable.

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution.

Valuation

The valuation of USD 945,464 (nine hundred forty-five thousand four hundred sixty-four United States Dollars) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 31 December 2013, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene

a) Mr. Simon Barnes, as manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mrs. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, as manager, with professional address at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, by virtue of a proxy contained in the statement of contribution value,

acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

ST Limited: 965,484 (nine hundred sixty-five thousand four hundred eighty-four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 965,484 (nine hundred sixty-five thousand four hundred eighty-four) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 965,484 (nine hundred sixty-five thousand four hundred eighty-four United States Dollars), represented by 965,684 (nine hundred sixty-five thousand four hundred sixty-four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euros (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ST Limited, une société limitée constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 22 Greenville Street, St Helier, JE4-8PX, Jersey et enregistrée auprès du "Jersey Financial Services Commission Company Registry" sous le numéro 11743 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, établi professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telles que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «Sealing Technologies S.à r.l.», une société à responsabilité limitée gouvernée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD (vingt mille Dollars américain) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.613, constituée selon un acte passé par Maître Francis Kessler, notaire public, établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2938 en date du 4 décembre 2012 (la «Société»).

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 945.464 USD (neuf cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatre Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 945.464 USD (neuf cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatre Dollars américains) par l'émission de 945.464 (neuf cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

3. Souscription et paiement par ST Limited des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les actions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 945.464 USD (neuf cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatre Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 965.484 USD (neuf cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Dollars américains) par l'émission de 945.464 (neuf cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") en faveur de l' Associé Unique, devant être payée par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 945.464 USD (neuf cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatre Dollars américains) comme décrite ci-dessous (la "Créance") (l'«Apport»).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ici intervient ensuite l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les payer entièrement par voie de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Apporteur en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé de la Créance.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales à travers l'Apport.

Évaluation

L'évaluation de 945.464 USD (neuf cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-quatre Dollars américains) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport avec effet au 31 décembre 2013, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'Existence des Apports

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) M. Simon Barnes, en qualité de gérant, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- b) Mme. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, en qualité de gérant, avec adresse professionnelle sis à 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

ST Limited: 965.484 (neuf cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que toutes les 965.484 (neuf cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution prise ci-dessous.

Sixième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 965.484 USD (neuf cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Dollars américains) représenté par 965.484 (neuf cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.”

Aucune autre modification est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055614/218.

(140063469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**Fermaca Development Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 59 S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.153.

In the year two thousand and fourteen, the twelfth day of March,
before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Fermaca Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of USD 86,250 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.151,

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of SHCO 59 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 February 2014, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the corporate name of the Company from “SHCO 59 S.à r.l.” into “Fermaca Development Holdings S.à r.l.”

2. To amend article 4 of the of the articles of association of the Company in order to reflect the resolution taken under 1.

3. To suppress the nominal value of the shares.

4. To convert, with effect as of February 20, 2014, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with the EUR/USD exchange rate published by the European Central Bank on February 19, 2014.

5. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) without issuing any new shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

6. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.

7. To reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

8. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of February 20, 2014.

9. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company.

10. Miscellaneous.

IV. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate name of the Company from "SHCO 59 S.à r.l." into "Fermaca Development Holdings S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 4.** The name of the company is "Fermaca Development Holdings S.à r.l.". The company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and these articles of incorporation."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert, with effect as of February 20, 2014, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, is converted, in accordance with the EUR/USD exchange rate published by the European Central Bank on February 19, 2014 (i.e. EUR 1 = USD 1.3745), into seventeen thousand one hundred eighty-one United States Dollars and twenty-five Cents (USD 17,181.25), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand eight hundred eighteen United States Dollars and seventy-five Cents (USD 2,818.75), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of seventeen thousand one hundred eighty-one United States Dollars and twenty-five Cents (USD 17,181.25) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

The amount of two thousand eight hundred eighteen United States Dollars and seventy-five Cents (USD 2,818.75) has been fully paid-up in cash, so that such amount is from now on at the disposal of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) shares, without nominal value.

After the above mentioned conversion and increase of the share capital of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (USD)	% of share capital
Fermaca Luxembourg S.à r.l.	20,000	20,000	100%
TOTAL	20,000	20,000	100%

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with effect as of February 20, 2014.

Ninth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6, first paragraph of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de mars,
par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Fermaca Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 86.250 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.151,

ici représentée par de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de SHCO 59 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 10 février 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changer la dénomination de la Société de "SHCO 59 S.à r.l." en "Fermaca Development Holdings S.à r.l."
2. Modifier l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter la décision prise au point 1.
3. Supprimer la valeur nominale des parts sociales.
4. Convertir, avec effet au 20 février 2014, le capital social de la Société de l'Euro (EUR) en dollars américains (USD) conformément au taux de change EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne le 19 février 2014.
5. Augmenter le capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) sans émission de nouvelles parts sociales, divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.
6. Convertir les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale.

7. Réintroduire une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) par part sociale.
 8. Convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 20 février 2014.
 9. Modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société.
 10. Divers.
- IV. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société de "SHCO 59 S.à r.l." en "Fermaca Development Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le nom de la société est "Fermaca Development Holdings S.à r.l.". La société est une société à responsabilité limitée régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents statuts.”

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir, avec effet au 20 février 2014, le capital social de la Société de l'Euro (EUR) aux dollars américains (USD), de sorte que le capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, soit converti, conformément au taux de change EUR/USD publié par la Banque Centrale Européenne le 19 février 2014 (à savoir EUR 1 = USD 1,3745), en dix-sept mille cent quatre-vingt-un dollars américains et vingt-cinq cents (USD 17.181,25), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille huit cent dix-huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 2.818,75), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de l'augmenter de son montant après conversion de dix-sept mille cent quatre-vingt-un dollars américains et vingt-cinq cents (USD 17.181,25) à vingt mille dollars américains (USD 20.000), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Le montant de deux mille huit cent dix-huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 2.818,75), a été entièrement libéré en numéraire, de sorte que ce montant est désormais à la disposition de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) parts sociales, sans valeur nominale.

Après la conversion et l'augmentation du capital social de la Société mentionnés ci-dessus, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (USD)	% du capital social
Fermaca Luxembourg S.à r.l.	20.000	20.000	100%
TOTAL	20.000	20.000	100%

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) par part sociale.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro (EUR) aux dollars américains (USD) avec effet au 20 février 2014.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055640/204.

(140063269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.142.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 14 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 21 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Johan DEJANS en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer M. Akiza ARAMAZANI, né le 11 juillet 1981 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions de prendre note du changement d'adresse professionnelle du gérant B Elizabeth TIMMER du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014056759/23.

(140065391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Euro Assistance Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue du Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 84.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057106/9.

(140066009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.
